LEGENDE DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - PLAN VIGILANCE

Sites et sols pollués

1 — Secteur de restrictions d'usage (cf.règlement écrit)

Risques technologiques (hors PPRT)

À intégrer pour toute demande d'autorisation de droit des sols : se référer au Porter à la connaissance de l'Etat du site concerné, auprès de la Préfecture.

Site

Zone de danger soumise à des dispositions particulières

XX m — Périmètre de danger à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol.

Plan de Protection Atmosphérique (arrêté préfectoral du 4 juin 2014)

Zone de vigilance

Zones stratégiques qualité de l'air (2017-2021)

Zone en dépassement réglementaire

Zone en dépassement réglementaire potentiel
(entre 90% et 100% de la valeur limite)

Secteur de surveillance aux abords des axes routiers

Nota : le reste du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est en zone de dépassement des lignes directrices OMS

Présence de cavités ou galeries souterraines

Susceptibilité très forte de galerie sur la parcelle

Réseau de chaleur

Périmètre de vigilance PLU

Coulées d'eaux boueuses

Aléa très fort

Aléa fort

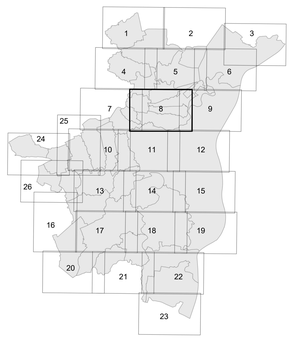
Aléa moyen

Nota 1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan
Nota 2 : veuillez penser à consulter les autres plans ou cartes du document, notamment ceux présents en annexe du PLU

Plan Local d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan vigilance

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/5000

6. REGLEMENT GRAPHIQUE

6.2. PLAN VIGILANCE

DOSSIER APPROUVE LE 19 décembre 2025 - Mise en compatibilité N°6

ADEUS — L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg

Strasbourg.eu — L'Eurométropole